



Boulevard Auguste Reyers, 108
1030 Bruxelles
Tél.: +32 2 771.01.26 - Fax : +32 2 762.60.36
E-mail : ambaguinee.bruxelles@yahoo.fr

AMBASSADE DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE

AUPRES DES PAYS DU
BENELUX ET DE L'UNION EUROPEENNE

Bruxelles, le 20 juillet 2022

A l'attention des Présidents des :

**Bureaux du Conseil des Guinéens
Bureaux des Coordinations régionales
Associations (Asbl) agréés auprès
des gouvernements des pays du Benelux**

372/AG/BXL/AD/SB/2022

OBJET : Réunion de concertation pour la mise en place du Conseil
des Guinéens de l'Etranger

Mesdames et Messieurs les Présidents,

En référence à la lettre N°001529/ MAECIAGE du 05 juillet 2002, de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion de concertation le dimanche 23 juillet 2022, à 12h00 dans les locaux de la chancellerie de l'Ambassade de Guinée à Bruxelles pour la mise en place du Bureaux du Conseils des Guinéens de l'Etranger dans les 3 pays du Benelux.

Je vous prie par conséquent de faire prendre les dispositions appropriées en vue de votre participation à cette importante rencontre.

Vous remerciant de votre aimable attention et de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Annexe : - Communiqué
- Note circulaire



**La Ministre Conseillère
Chargée d'Affaires a.i.**

Madame Aissátou DOUKOURE



Boulevard Auguste Reyers, 108
1030 Bruxelles
Tél.: +32 2 771.01.26 - Fax : +32 2 762.60.36
E-mail : ambaguinee.bruxelles@yahoo.fr

AMBASSADE DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE
AUPRES DES PAYS DU
BENELUX ET DE L'UNION EUROPEENNE

373/AG/BXL/AD/SB/2022

COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République de Guinée à Bruxelles porte à la connaissance de l'ensemble des guinéens du Benelux de la tenue d'une importante réunion de concertation à la chancellerie de l'Ambassade le dimanche 23 juillet 2022, à 12h00, dans le cadre de la mise en place du Bureaux du Conseils des Guinéens de l'Etranger conformément à la lettre circulaire N° 001529/MAECIAGE du 05 juillet 2022 de Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etrangers.

Sont invités à cette importante rencontre :

- Les Présidents des Bureaux sortants
- Les Présidents des Bureaux des Coordinations Régionales
- Les Présidents des associations agréées auprès des gouvernement des pays du Benelux.

L'Ambassade sait compter sur les représentants des Coordinations Régionales et Associations pour une large diffusion de cette information en vue d'une participation massive des guinéens.




Fait à Bruxelles le 20 Juillet 2022

001529

N° MAECIAGE/SG/CAB/13/2022



Conakry, le 05 JUIL 2022

Le Ministre

LETTRE CIRCULAIRE

A

TOUS LES CHEFS DE MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Mesdames et Messieurs,

Depuis le 5 septembre 2021, sous le leadership de **Son Excellence Colonel Mamadi Doumbouya, Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées**, notre pays est engagé dans une œuvre de refondation qui doit mobiliser l'ensemble de nos compatriotes, y compris les Guinéens vivant à l'étranger.

C'est dans cette optique que Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a assigné à notre Département, dans sa Lettre de mission du 17 janvier 2022, l'objectif spécifique de «rassembler et coordonner les activités des Guinéens de l'Etranger afin d'assurer leur contribution au développement socio-économique du pays».

A cet égard, la finalisation du processus de mise en place du **Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger (HCGE)** demeure une priorité.

En effet, la mise en place du HCGE va doter notre pays d'un organe consultatif et structuré pour servir de trait d'union entre le Gouvernement et la communauté guinéenne à l'extérieur. Cette action reste toutefois tributaire de la participation des Bureaux des **Conseils des Guinéens de l'Etranger (CGE)** dont le mandat est déjà arrivé à sa fin.

En conséquence, je vous invite à prendre toutes les dispositions appropriées pour procéder, au plus tard le **20 août 2022**, délai de rigueur, au renouvellement des bureaux des CGE dans vos différentes juridictions, conformément aux Termes de Référence joints en annexe.

Vous me ferez parvenir à la date indiquée la copie du procès-verbal de l'élection et la liste des membres élus pour chaque Bureau.

J'attache du prix à l'exécution des directives de la présente lettre-circulaire.

Le Ministre



Dr. Morissanda Kouyaté
Prix Nelson Mandela des Nations Unies

PJ : TDR

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité



**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES
GUINEENS DE L'ETRANGER (MAECIAGE)**

DIRECTION GENERALE DES GUINEENS DE L'ETRANGER (DGGE)

TERMES DE REFERENCE :
**RENOUVELLEMENT DES BUREAUX DES CONSEILS DES GUINEENS DE
L'ETRANGER.**

Conakry, juin 2022

CONTEXTE :

Un nombre important de ressortissants guinéens vivent à l'étranger, pour diverses raisons. Appelés " Guinéens de l'Etranger", ils jouissent des mêmes droits et devoirs que ceux de l'intérieur du pays et participent de façon active, au développement socio-économique de la Guinée, d'où la nécessité de les organiser davantage, en vue de mieux assurer leur gestion.

C'est dans cette dynamique que les autorités Guinéennes ont jugé utile de créer une Direction Générale des Guinéens de l'Extérieur, pour mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de gestion de cette catégorie de Guinéens.

Pour atteindre ses objectifs, la Direction Générale a, sur les instructions du Ministre des Affaires Etrangères, procédé à la mise en place des bureaux des Conseils des Guinéens de l'Etranger dans différents pays depuis 2017. Les opérations furent menées par les Ambassades et Consulats qui procédèrent à l'installation des bureaux dès après leur élection. Ces Conseils ont facilité l'organisation du premier forum des Guinéens de l'Etranger en janvier 2018, à Conakry, qui devait mettre en place le Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger (**HCGE**). A date, quarante-trois (43) Conseils des Guinéens de l'Etranger sont répertoriés.

Les Conseils des Guinéens de l'Etranger en abrégé « **CGE** » sont les démembrements du Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger dans les pays de résidence. Ils sont composés d'associations, de groupements associatifs, des amicales de Guinéens reconnus par les autorités des pays de résidence et régulièrement enregistrés auprès des missions diplomatiques et consulaires. Ces conseils jouent un rôle de facilitateurs, de mobilisateurs, d'organiseurs entre le Département, les représentations Diplomatiques et Consulaires et nos compatriotes relevant de leurs juridictions respectives.

Au terme du mandat des bureaux des conseils, le Département à travers la Direction Générale des Guinéens de l'Etranger en collaboration avec nos missions Diplomatiques et Consulaires procède à leur renouvellement. Les membres du Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger, **organe consultatif du Ministère**, sont élus par les Bureaux des Conseils des Guinéens de l'Etranger.

Les Ambassades et Consulats veillent à l'organisation des élections, à la validation des résultats et procèdent à l'installation du bureau et transmettent un rapport au Département sur le processus.

I. Objectif général :

Le renouvellement des bureaux des Conseils a pour objectif une meilleure gestion des Guinéens vivant à l'Extérieur.

II. Objectifs spécifiques

- Servir d'interface entre le Ministère et les Guinéens résidant dans les pays d'accueil;
- Faciliter la mission du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger, dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion des Guinéens de L'Etranger.

- Réactualiser les structures permettant l'implication effective des Guinéens vivant à l'Extérieur dans le processus de développement socio-économique du pays;
- Renforcer les relations économiques, sociales et culturelles entre les Guinéens de l'Etranger et leur pays d'origine ;
- Renforcer la confiance entre le Département, les Ambassades et Consulats guinéens et la diaspora.

III. Résultats attendus:

Le renouvellement de ces bureaux aura pour résultat:

- La mission du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger, dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion des Guinéens de L'Etranger est facilitée.
- Les structures permettant l'implication effective des Guinéens vivant à l'Extérieur dans le processus de développement socio-économique du pays sont réactualisées ;
- La coordination entre les Juridictions Diplomatiques/Consulaires et Guinéens résidant dans les pays d'accueil est assurée;
- Les relations socio-économiques et culturelles entre la communauté guinéenne à l'étranger et la République de Guinée sont renforcées;
- La méfiance entre les ressortissants guinéens et les Ambassades et Consulats de la Guinée est dissipée ;
- La perspective de recensement de la communauté guinéenne vivant à l'étranger est rendue possible.

IV. Stratégie :

Pour le renouvellement de ces conseils des Guinéens de l'étranger, la Direction Générale des Guinéens de l'Etranger travaillera en étroite collaboration avec certains services techniques du Département, les missions diplomatiques et consulaires, et toutes personnes physiques ou morales dont la contribution aura été jugée utile.

Le Ministère des Affaires Etrangère, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger aura pour rôle de :

- Procéder au dénombrement de tous les Conseils installés dans chaque pays ;
- Faciliter le renouvellement de tous les conseils et points focaux en relation avec les Ambassades et Consulats.
- Valider les listes des représentants élus pour chaque pays par le Ministère en charge des Affaires Etrangères de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger.
- Organiser une rencontre entre le Département et les Présidents élus des Conseils des Guinéens de l'Etranger.



V. Critères d'éligibilité:

- Etre citoyen guinéen en situation régulière vis-à-vis de son pays d'accueil;
- Etre détenteur d'une carte consulaire, d'une carte d'identité nationale, d'un passeport ou toutes autres pièces d'identification valides ;

- Avoir une audience et une considération au sein de la communauté ;
- Avoir vécu au moins Trois (03) ans dans le pays de résidence sans aucun conflit avec la loi ;
- N'avoir pas été condamné pour un délit quelconque en Guinée ;
- Avoir une bonne intégration et jouir d'une intégrité dans le pays de résidence ;
- Avoir une forte capacité de mobilisation et de rassemblement des guinéens autour des idéaux de fraternité, de solidarité, de développement socio-économique de leur pays d'origine ;
- Avoir la capacité de se mettre au-dessus de toutes considérations politiques, ethniques, régionalistes et religieuses ;
- Etre membre d'une association.

VI. Nombre de membres par conseil :

Le nombre de membres du Conseil dans un pays de résidence dépendra de l'importance du nombre de la communauté qui y réside. Considérant qu'à date le nombre n'est qu'une estimation, faute de recensement des guinéens de l'étranger, les Ambassades et Consulats travailleront sur la base des données disponibles au niveau du service consulaire.

Pour désigner un point focal dans un pays, il faudra que le nombre des guinéens résidants soit inférieur ou égal à Mille (1000), dans ce cas la structure sera composée de neuf (9) personnes.

Pour les bureaux exécutifs des Conseils, ils se présenteront comme suit :

- ^x Quinze (15) membres pour les pays où résident de mille (1000) à Cinquante Mille (50 000) guinéens ;
- Vingt un (21) membres pour les pays où résident plus de Cinquante Mille (50 000) guinéens.

Chaque Ambassade et Consulat en collaboration avec les bureaux sortant devra évaluer le nombre des guinéens dans sa juridiction, pour proposer les postes à pourvoir dans les bureaux des Conseils des Guinéens de l'Etranger. Les membres du bureau sont élus pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable une seule fois.